

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES – Unité Sports et Jeunesse

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LIEES A LA JEUNESSE ET A LA VIE SCOLAIRE

Résumé : L'objet du présent rapport est de voter l'individualisation de l'enveloppe de crédits, prévue au Budget Primitif 2018, en allouant diverses aides aux associations et organismes liés à la politique en faveur de la jeunesse et à la vie scolaire.
Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 10 500 € en dépenses de fonctionnement.
La Commission « Education et Jeunesse » (8^{ème}) réunie le 20 avril 2018 a donné un avis favorable à ce dossier.

Lors du vote du BP 2018, le Conseil départemental a inscrit des crédits, d'un montant total de 372 700 €, pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et à divers organismes relevant de sa politique en faveur de la jeunesse et de la vie scolaire.

Il vous est proposé, dans ce rapport, d'octroyer diverses aides financières, d'un montant total de **10 500 €** aux associations et organismes suivants :

- Association les Amis de Marcel RUDLOFF, organisatrice du Prix de la Tolérance ;
- Association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour l'organisation du 10^{ème} Championnat des mini-entreprises qui s'adresse notamment aux élèves inscrits au collège et au lycée ;
- Université de Strasbourg, dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes, au titre du programme Egalité des chances pour les collèves.

I. Le Prix de la Tolérance

L'Association « Les Amis de Marcel Rudloff » organise chaque année le « Prix de la Tolérance Jeunes » dans les lycées, collèges et écoles d'Alsace en partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional et les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les contributions des élèves peuvent prendre diverses formes : réalisation d'un CD-ROM, une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, production artistique, sur le thème du bien vivre ensemble.

La remise des Prix de l'édition 2017 s'est déroulée au Rectorat le 19 juin 2017.

Pour le Haut-Rhin, le collège Saint-Exupéry de Mulhouse et le lycée Martin Schongauer de Colmar figuraient au palmarès.

Le budget de cet événement s'est élevé à 2 220 €. Chacune des trois collectivités y a contribué à hauteur de **500 €**.

Dans le contexte actuel, le message de tolérance que véhicule cette Association, notamment dans les collèges, prend tout son sens.

La Région et le Département du Bas-Rhin reconduisent également leur soutien pour l'édition 2018.

II. Le Championnat Régional des Mini-Entreprises

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées. Les 3 associations (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ont fusionné en Entreprendre pour apprendre Grand Est ; un conseil territorial est conservé à l'échelon local pour suivre de façon détaillée les activités menées sur le terrain.

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre.

Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'Association et des responsables d'entreprises.

En 2017/2018, plus de 1 300 jeunes de 14 à 25 ans, dont 500 jeunes Haut-Rhinois, sont impliqués dans une des 78 mini-entreprises. 3 collèges Haut-rhinois sont engagés dans cette action : le Collège Gérard de Nerval de Village-Neuf, le Collège Jules Vernes d'Illzach, l'Institut Don Bosco de Wittenheim et 3 classes de 3^{ème} professionnelles des lycées Gustave Eiffel de Cernay, Lazare de Schwendi d'Ingersheim et Jean Mermoz de Saint-Louis.

Entreprendre pour apprendre organisera le 18 mai prochain le 10^{ème} Championnat des mini-entreprises au Dôme de Mutzig. Ce concours récompensera, comme les années précédentes, les meilleures équipes.

Pour l'organisation de ce championnat au cours de l'année scolaire 2017/2018, l'Association sollicite de la part du Département une subvention de **2 000 €** (contre 2 000 € en 2017, 2 100 € en 2016 et 3 000 € en 2015).

A titre d'information, en 2017, le prix du meilleur projet Haut-rhinois a été décerné au collège Jules Vernes d'ILLZACH. De surcroît, durant l'année scolaire 2016/2017, le Haut-Rhin a été à l'honneur puisque le lycée Blaise Pascal de COLMAR, avec la mini-entreprise « Bretzel Brains », a gagné le 1^{er} prix lors du championnat national et a défendu les couleurs de la France au Championnat européen, qui s'est tenu à Bruxelles en juillet dernier, en présence du Roi Philippe de Belgique.

III. Le programme Egalité des chances pour les collèges - partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

La Commission Permanente du 7 avril 2017 a approuvé le partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Strasbourg (Sciences Po Strasbourg), composante de l'Université de Strasbourg, concernant 70 élèves de classes de troisième issus de 7 collèges haut-rhinois en REP ou REP+, relatif à un projet favorisant l'égalité des chances et l'accès aux études supérieures d'élèves issus de quartiers défavorisés : le Programme d'Etudes Intégrées (PEI).

Dans ce cadre, une convention de partenariat, portant sur les années 2017 à 2019, a été signée le 28 juin 2017. Le Département s'est ainsi engagé à apporter son soutien à l'Université et à l'Institut, via l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, eu égard à la nature du programme mis en place à destination des élèves de 3^{ème} et l'intérêt général qui s'y rattache.

Il est rappelé que Sciences Po Strasbourg propose aux collèges un projet collectif d'ouverture visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne.

Ainsi, dans chacun des collèges partenaires, un groupe d'une dizaine d'élèves travaille depuis la rentrée sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois ;
- Favoriser leur ouverture d'esprit ;
- Permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Pour 2017, la subvention a été fixée à 7 000 €, soit 1 000 € par collège dans la limite de 7 établissements.

En 2018, l'IEP de Strasbourg collabore sur ce programme avec 38 établissements du Grand Est dont 8 collèges Haut-rhinois, tous classés en REP et REP+, à savoir : Molière de COLMAR, Kennedy, Bel Air, Wolf, Villon, Bourtzwiller, Jean Macé et Saint-Exupéry de MULHOUSE.

Il est proposé, dans ce rapport, de renouveler à cet organisme le soutien départemental pour 2018 via l'octroi d'une subvention de 8 000 €, soit 1 000 € par collège participant.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer, pour 2018, les subventions de fonctionnement suivantes (cf. annexe 1) :
 - **500 €** à l'Association les amis de Marcel RUDLOFF, organisatrice du Prix de la Tolérance ;
 - **2 000 €** à l'Association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour l'organisation du 10ème Championnat des mini-entreprises ouvert à cinq collèges Haut-Rhinois ;
- de préciser que les dépenses susvisées, d'un montant global de 2 500 €, seront prélevées du budget départemental 2018 sur l'imputation suivante : Programme E755 ligne 67-028-6713-26273-003 ;
- d'allouer, pour 2018, l'aide suivante (cf. annexe 1) :
 - **8 000 €**, soit 1 000 € par collège partenaire, à l'Université de Strasbourg dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes, en application de la convention de partenariat 2017-2019 du 28 juin 2017 liant le Département et l'Université de Strasbourg, Sciences Po Strasbourg ;

- de préciser que cette subvention de 8 000 € est soumise à toute les dispositions de la convention précitée ;
- de préciser que la dépense correspondante sera prélevée du budget départemental 2018 sur l'imputation suivante : Programme E755 ligne 65-028-65738-26273-003 ;
- de préciser que toutes ces subventions susvisées feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT